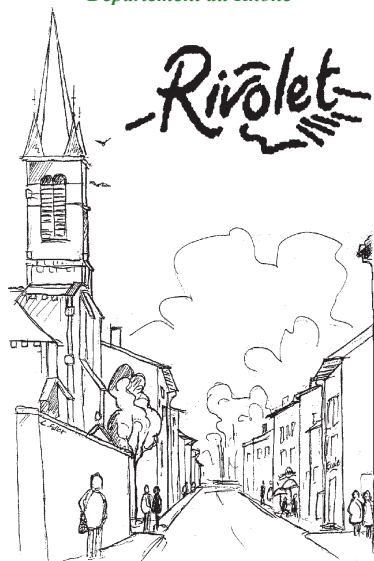


Département du Rhône



**COMPTE RENDU DE  
LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUIN 2012**

**Mairie de RIVOLET**

69640

***Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Emmanuel FELLOTT, Jacqueline MINOT, Annick THOMASSET, Raymonde MUTABAZI  
Céline THOMAS (secrétaire)***

***Excusée : Nadine BIARD (a donné pouvoir à Pierre-Yves BURLLOT)***

***Secrétaire de séance : Henri SANDRIN***

*Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.*

*Monsieur le Maire demande au préalable l'ajout :*

- *d'un point n° 4 à l'ordre du jour concernant une délibération du Conseil municipal pour le dossier de demande de subvention des Amendes de Police*
- *d'un point n° 5 à l'ordre du jour concernant une délibération du Conseil municipal sur la rectification du taux d'imposition 2012 pour le CFE*

*Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 mai 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.*

**1. SALLE DES FETES – DOSSIER DETR pour 2012**

*La commune de Rivolet n'aura pas la subvention nationale DETR pour 2012. Sans cette aide, il pourra être étudié la possibilité de faire des travaux de rafraîchissement, de peinture, d'isolation phonique (BFG), de changer la cuisinière, les radiateurs. La commission Bâtiments devra se réunir pour étudier les possibilités financières.*

*Cet aménagement de la salle des fêtes devra être simple, mais pensé en fonction d'éventuels changements futurs (glissière pour spectacles...).*

## **2. AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOISIRS – CITY STADE**

*Le City Stade a été réalisé, les travaux sont finis depuis le 4 juin. Il faudra prévoir la réception des travaux.*

*Une réunion est prévue le 4 juillet à 18h avec Agorespace, les parents et enfants du village. L'inauguration sera à prévoir fin septembre - début octobre.*

## **3. URBANISME**

*Christian BENOIT présente la loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 sur la majoration des droits à construire et ses éventuelles conséquences sur l'urbanisme de notre commune.*

*La loi 2012-376 prévoit que le Conseil municipal doit mettre à la disposition du public une note d'information synthétisant les conséquences de la mise en œuvre de la majoration des droits à construire sur le territoire.*

*Suite à l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil décide de mettre en œuvre les modalités de consultation du public suivantes :*

*- les dates et les modalités de la consultation seront rendues publiques par affichage sur les panneaux administratifs, sur le site Internet ([www.rivolet.fr](http://www.rivolet.fr)) de la commune, par la feuille d'information municipale mensuelle de juillet 2012 (distribuée fin juin) ;*

*- la note d'information sera consultable à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site Internet de la commune à compter du 9 juillet 2012 et jusqu'au 9 août 2012 ;*

*- les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public pendant la durée de la consultation ;*

*- à la fin de la consultation et après que le conseil municipal en ait établi la synthèse et délibéré, la note d'information, la synthèse des observations du public et la délibération du Conseil municipal seront consultables à la mairie et sur le site Internet de la commune pendant une durée d'un an.*

## **4. DELIBERATION - DOSSIER AMENDES DE POLICE 2012**

*La commune peut déposer un dossier de demande de subvention pour les amendes de police 2012. Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité de déposer un dossier pour un coût total des travaux de 7000 €.*

## **5. DELIBERATION – RECTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION 2012 POUR LE CFE**

*Le taux d'imposition pour le CFE a été voté au budget à 1.93%. Or, ce taux est légalement amené à disparaître et doit donc être de 0%.*

*Après délibération, le Conseil municipal décide, avec 7 voix pour et 3 abstentions, de voter un taux CFE à 0%.*

## **6. AUBERGE**

*La date de réouverture est prévue pour le 25 juin 2012. Il conviendra de voir pour la réfection des sanitaires de la cuisine.*

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

*7.1. Le sou des écoles a informé la mairie de sa volonté de changer le lave-vaisselle, et demande une participation financière de la commune. Aussi, la mairie peut récupérer l'ancien matériel.*

*Le Conseil municipal décide d'attribuer une aide de 200 € au Sou des écoles. Il ne souhaite pas reprendre l'ancien lave-vaisselle.*

*7.2 Trois mariages sont prévus cet été : le 30 juin (M. Burnichon et Mme Poisson), le 7 juillet (M. Broyer et Mme Laffay) et le 11 août (M. Butet et Mme Laurendon).*

*7.3. Le ramassage de la ferraille effectué par l'entreprise Rummler aura lieu le mercredi 4 juillet.*

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

*Aucune question particulière.*

***L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23h.***